

Seventh International Conference on Urban History (Athens 2004)

Power and Water problem in European Cities in XV and XVI centuries

Dr. Chloé Deligne,
(IUAP V/10, Etat belge, SPP Politique
scientifique)
Université Libre de Bruxelles, CP 175/01
50, av. F. Roosevelt
B—1050 Brussels
Belgium
cdeligne@ulb.ac.be

« Les fontaines de Bruxelles et des anciens Pays-Bas, enjeux et pouvoirs (1350-1550)¹ »

L'édification des fontaines urbaines en Europe

L'édification de fontaines ou de puits par les municipalités dans les villes d'Europe occidentale, particulièrement en Italie, est un phénomène qui se généralise à partir du 13^e siècle. Comme cela a été mis en évidence par les nombreux travaux de ces vingt dernières années, la fontaine jaillissante est non seulement une marque caractéristique de l'urbanité² mais plus encore, elle est « sans doute dans toute l'Europe urbaine au 13^e siècle, la plus claire affirmation architecturale de l'idéologie du bien commun et elle est souvent l'enjeu d'investissement considérable tant du point de vue financier qu'artistique et technologique »³. L'idée que l'édification de ces véritables monuments accompagne un nouveau type de quadrillage urbain, mis en place par les autorités de la ville pour supplanter de plus anciennes organisations territoriales, principalement familiales, a été mise en évidence notamment par J. Heers et relayée par nombre de successeurs⁴. Les fontaines de certaines villes italiennes sont souvent citées en exemple comme les formes les plus abouties et les plus majestueuses de cette signalétique qui accompagne un mouvement politique profond de suppression d'espaces collectifs au bénéfice de l'espace public.

Toutes les fontaines urbaines n'ont toutefois pas été au cœur des mêmes enjeux. A Paris, par exemple, ou dans d'autres villes françaises, c'est le pouvoir royal ou les grandes institutions

¹ Cette contribution est la suite d'une réflexion entamée en 2002 à l'occasion d'un colloque international de Calais « L'eau et la ville du Moyen Age à nos jours en Europe du Nord et du Nord-Ouest », 23-24 novembre 2002. Elle s'écarte quelque peu de certaines des hypothèses alors avancées.

² Guillaume A., « Puits, aqueducs et fontaines : l'alimentation en eau dans les villes du nord de la France, 10^e-13^e siècle », *Sénéfiance*, 15, L'eau au Moyen Age, 1985, p. 187-200, spécialement p. 190 et suiv.

³ Guillaume A., op.cit., p. 190.

⁴ Heers J., *La Ville au Moyen Age*, Paris, 1990, p. 312-328, encore repris dans la récente synthèse de Boucheron P. et Menjot D., « La ville médiévale », in J.-L. Pinol, *Histoire de l'Europe urbaine*, I, De l'Antiquité au 18^e siècle, Livre 2, Paris, 2003, p. 485.

ecclésiastiques qui se chargent d'offrir des fontaines aux habitants et de les édifier soit aux endroits-clefs de la cité soit à proximité de leurs murs.

Il n'en demeure pas moins que les fontaines, souvent majestueuses dans les villes prospères, étaient partout des repères saillants de la topographie et du décor urbains. Elles servaient souvent de point nodal lors des processions, de représentations ou lors des entrées solennelles des princes. Affirmant l'autonomie et la puissance de la ville, en particulier des autorités municipales, ou de leurs donateurs, elles adressaient leur message tant à l'intérieur de la ville, c'est-à-dire aux habitants de tous rangs, qu'à l'extérieur, c'est-à-dire tant aux étrangers de toutes classes, voyageurs ou princes.

Les fontaines des Pays-Bas au 16^e siècle : caractéristique ou *topos* ?

La place, le rôle des fontaines dans les villes des Pays-Bas n'ont jamais été étudiés dans leur ensemble, et les monographies locales y consacrent tout au plus quelques paragraphes. A fortiori, les grandes synthèses d'histoire urbaine européenne les mentionnent rarement et s'en réfèrent généralement aux exemples italiens et français, éventuellement aux exemples espagnols et germaniques. L'objectif de cette contribution n'est pas de combler cette lacune — es études en cours ne le permettent pas —, mais de poser certains jalons d'une histoire qui semble bien originale.

Aucun doute n'est possible, les voyageurs des Pays-Bas à l'époque moderne ne cessent de relever la magnificence ou, à tout le moins, la beauté ou la limpidité de l'eau, des fontaines des villes qu'ils traversent, qu'il s'agisse de Mons dans le comté de Hainaut où descriptions et chanson des 16^e et 17^e siècles rangent la grande fontaine parmi les bijoux de la ville au même titre que le château et la collégiale⁵, ou qu'il s'agisse de Liège, ville épiscopale, que l'humaniste Macropedius (Joris van Lancvelt) décrit en 1543 comme une ville qui « possède des fontaines publiques très agréables à la source toujours jaillissante et dont les eaux fort limpides sont très bonnes et très salubres... ». Un de ses contemporains, le cosmographe Ortelius, pose le même diagnostic⁶. Guichardin, auteur d'un célèbre récit de voyage aux Pays-Bas dans la deuxième moitié du 16^e siècle parle, toujours pour Liège, des « eaux vives et claires en si grande quantité que l'on voit partout de belles et fraîches fontaines »⁷. Ce dernier auteur ne manque d'ailleurs pas de souligner ce même trait pour plusieurs villes des Pays-Bas, dans des termes toujours très similaires. Pour Mons, citée précédemment, il écrit qu'elle abrite

⁵ Piérard C., « La Grand-Place de Mons. Etude architecturale », *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, 3, 1973, p. 160-174, spécialement p. 165-167 et notes, p. 171-172.

⁶ Pour Liège, le phénomène est d'ailleurs de longue durée puisque Marguerite de Navarre, au 18^e siècle, y a vu « les places les plus belles agrémentées de très belles fontaines ». Textes cités par Buffet B. et Evrard R., *L'eau potable à travers les âges*, Liège, 1950, p. 128 et suiv.

⁷ Guichardin, *Description de tous les Païs-Bas*, Anvers, 1582, p. 476.

« plusieurs belles fontaines d'eau très claire et vive »⁸. Bruxelles, ville-centre des Pays-Bas au 16^e siècle, n'échappe pas à ce dénominateur commun. La cartouche du plan de Braun et Hogenberg (1572) place l'abondance des fontaines au second rang des éléments marquant du paysage urbain, juste après ses caractéristiques princières, « *Bruxella, urbs aulicorum frequentia, fontium copia, magnificentia principalis aulae...* ».

Les témoignages de ce type sont tellement nombreux qu'ils invitent à se demander s'il ne s'agirait pas d'un simple *topos* du récit de voyage ou s'il y a là une véritable caractéristique des villes des Pays-Bas. Pour trancher, il faut donc remonter à la genèse de l'édification des fontaines dans les villes de ces régions. Je le ferai au départ des fontaines de Bruxelles.

Les fontaines de Bruxelles : une œuvre ostentatoire...

Notons d'emblée que dans le cas de Bruxelles, la présence de magnifiques fontaines frappant le regard des nouveaux arrivants est une réalité dès la fin du 15^e siècle, comme en témoigne un membre de la suite de Jeanne de Castille, présent en 1496, lors de l'Entrée de la duchesse dans la ville, qui se dit impressionné par le caractère imposant de l'Hôtel de Ville et admire les fontaines qui sont disposées partout dans la cité⁹.

Il est difficile d'établir la chronologie de la construction des fontaines de Bruxelles. Un premier réseau d'alimentation devait exister dans le dernier quart du 13^e siècle puisque des fontaines bien connues par la suite sont mentionnées dès cette époque¹⁰. Par ailleurs, l'existence de la fonction de maître fontainier dès la première moitié du 14^e siècle plaide pour la présence de plusieurs fontaines à cette époque, tout comme la création, avant 1326, d'une institution urbaine dénommée la « Chaussée » qui fut en charge de l'entretien du système d'alimentation en eau par la suite¹¹. Si un premier réseau existait donc à la fin du 13^e siècle, il est plus difficile de retracer les modifications et aménagements dont il fut probablement l'objet, en même temps que les bâtiments communaux situés à proximité de la Grand-Place, foyer de convergence de tous les réseaux d'adduction.

C'est un document descriptif plus tardif, daté de 1451, qui nous montre les trois réseaux de Bruxelles dans leur forme aboutie¹². Tous trois étaient construits sur le même modèle. Alimentés par trois réservoirs de tête, ils suivaient chacun le vallon en forte pente d'un des trois principaux ruisseaux de la ville. La forte différence de niveau suffisait, pour faire jaillir

⁸ Guichardin, *op. cit.*, p. 426.

⁹ Pleij H., « L'image de Bruxelles dans la littérature à la fin du Moyen Age et au début des Temps Modernes », in *Le peintre et l'arpenteur. Images de Bruxelles et de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, 2000, p. 146.

¹⁰ AGR, Actes des ducs de Brabant, n°134 et Des Marez G., *Guide illustré de Bruxelles*, Bruxelles, 1979, p. 36 ; Deligne C., *Bruxelles et sa rivière. Genèse d'un territoire urbain.*, Turnhout, 2003, p. 116.

¹¹ Dickstein-Bernard C., « L'administration de la Chaussée à Bruxelles aux 14^e et 15^e siècles », *43^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique*, 1973, p. 79-83.

¹². AVB, AA, Cartulaire XXIII, f°120v°-122r°.

l'eau aux fontaines situées dans le bas de la ville pour la plupart, en particulier dans l'Hôtel de Ville et sur les marchés disposés autour de la Grand-Place, haut lieu de la vie économique et politique. Ailleurs, l'eau ne fut distillée que de manière parcimonieuse par quelques jets d'eau et par quatre ou cinq fontaines monumentales disposées à des endroits-clés de la vie économique. Cette répartition indique que la Ville, en installant ses réseaux de distribution, n'a jamais eu l'intention de distribuer l'eau là où elle manquait ; il ne s'agit donc pas d'imposer la création d'un nouveau type d'espace dans toute l'étendue de la ville.

En certains endroits, les conduites souterraines étaient munies de mécanismes d'ouverture, recouverts d'une pierre marquée d'une croix, ce qui permettait de les repérer aisément dans la cité, avantage bien utile en cas d'incendie. En d'autres endroits, des robinets permettent de couper l'alimentation de certaines fontaines. En outre, quelques réservoirs fermés au moyen de serrures, étaient disposés le long du parcours des canalisations. Ces réservoirs étaient toujours maçonnés et recouverts, tantôt d'ardoises, tantôt d'une pierre bleue marquée d'une croix ; ce ne sont donc pas des points d'alimentation des habitants. Les puits situés en tête des différents réseaux sont pareillement recouverts d'une pierre plate et parfois protégés par une serrure ou par de véritables petites constructions qui les rendent inaccessibles.

Une fois mis en place, ces réseaux et fontaines firent l'objet d'une protection toute particulière. Les premières ordonnances de propreté contiennent systématiquement des clauses spécifiques ayant trait au maintien de leur propreté (ordonnances de 1360 et de 1425)¹³, sans compter la présence du maître fontainier cité dès le 14^e siècle¹⁴.

Cet ensemble de faits (convergence des réseaux, précautions diverses et nomination d'un maître fontainier) trahissent le caractère fortement ostentatoire de la création des fontaines ; il s'agit avant tout d'éléments architecturaux qui doivent souligner le rang et l'image de marque de la ville. Elles sont avant tout la traduction dans l'espace de la volonté d'autonomie et de puissance du Magistrat urbain. Cette traduction s'inscrit dans le contexte politique tourmenté et complexe du Bruxelles du 14^e siècle, en proie aux guerres intestines entre différents clans familiaux, mais soudée dans sa lutte pour arracher le statut de ville princière, résidence de la Cour, tout comme dans sa résistance lorsque le prince se montrait trop oppressant¹⁵. Dans la première moitié du 15^e siècle, les autorités mirent tout en œuvre pour attacher la résidence de leur prince, le duc de Bourgogne, à leur cité. Cherchant à fixer son statut comme première ville parmi les principautés des Pays-Bas, la Ville consacra des sommes énormes à l'embellissement des hôtels particuliers où résidaient les hauts fonctionnaires et les dignitaires

¹³ AVB, AA, Cartulaire II, f°215. Voir Deligne C., *op.cit.*, p. 100-105 et 115-122.

¹⁴ AVB, AA, Cartulaire IX, f°30v°.

¹⁵ Smolar-Meynart A., « Bruxelles face au pouvoir ducal : la portée des conflits de juridiction et d'autorité sous Philippe le Bon », *Mélanges A. Uytendaele*, p. 373-384.

de la Cour, elle fit ériger à ses propres frais la grande salle du palais ducal et agrandir le parc princier, en particulier la ménagerie, elle s'occupa de rehausser le faste du défilé annuel des métiers pour attirer davantage les étrangers de marque et, aspect plus méconnu de cette politique d'embellissement et d'attraction, elle fit donc ériger un certain nombre de fontaines d'apparat. La politique de construction des fontaines correspond sans doute à plusieurs objectifs. Elle étale aux regards de la Cour la beauté de la cité, quand elle veut se faire accueillante. En revanche, les fontaines servent aussi à démontrer la puissance de Bruxelles quand celle-ci se veut résistante¹⁶.

Concurremment aux fontaines de la Ville dont l'apparition ponctue les actes du 14^e siècle, un grand nombre de « points d'eau communs » sont attestés, dont la gestion semble échapper aux autorités communales. Entièrement indépendants des réseaux décrits plus haut, ils ne font l'objet d'aucun investissement public. De plus, presque la moitié de cette trentaine de points d'eau recensés avant 1400 est dénommée par le patronyme d'une famille, souvent puissante, qui habite le quartier. Le statut exact de ces points d'eau est difficile à établir. Ils sont utilisés comme repères dans le paysage et font donc probablement partie de l'espace considéré comme public sans pour autant appartenir à la Ville. Leur entretien et leur surveillance incombaient-ils aux familles du quartier dont ils portent régulièrement le nom ? Ou à l'ensemble du voisinage groupé autour de grandes demeures ? La structuration spatiale de Bruxelles autour des clans familiaux, comme cela fut le cas dans les villes d'Italie du Nord, n'a pas encore été mise en évidence. L'existence de ces points d'eau est un premier indice de cette réalité mais dont on ignore si elle est encore en vigueur au 14^e siècle.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on superpose la carte des réseaux de la Ville à celle de ces « points d'eau communs », on constate qu'ils font généralement double emploi. Cependant, le petit nombre des fontaines (cf. ci-dessus) ne permet pas de penser que l'objectif premier du Magistrat urbain fut l'imposition frontale d'un nouveau réseau hydraulique pour remplacer ou concurrencer l'ancien maillage géré par les familles. En réalité, l'immixtion dans la gestion de l'espace urbain, jusque-là conditionnée par les accords entre particuliers, se fera de manière très graduelle, au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge.

Dans ce processus, la date de 1451 apparaît comme l'aboutissement d'un processus de prise en main par les autorités urbaines d'une sphère qui relevait autrefois des relations sociales au

¹⁶ Le fait que la Chaussée ait la charge particulière de l'entretien des fontaines peut également être imputé à une volonté de consolider l'image de marque de la cité. On sait en effet que ce type d'institutions a souvent été créé dans le but d'embellir la ville aux yeux des visiteurs. Dans cet ordre d'idée, les fontaines aussi deviennent les éléments du décor destinés non seulement à impressionner les étrangers et les passants mais aussi à magnifier le théâtre des rituels urbains, des processions et des entrées solennelles des souverains. Voir Jehel G. et Racinet Ph., *La ville médiévale. De l'Occident chrétien à l'Orient musulman, 5^e-15^e siècle*, Paris, 1996, p. 111.

sein des quartiers. La contemporanéité du relevé des réseaux de la ville de 1451 avec deux autres ordonnances en atteste bien.

La première fixe les règles en matière d'abornement des terrains à l'intérieur de la ville et, plus généralement, statue sur les problèmes liés aux empiètements exercés sur les terrains voisins ou sur la voirie. La Ville intervient pour mettre fin à la multiplication des conflits entre voisins ; la structure urbaine et la densification extrême de l'habitat, au moins dans certains quartiers, est devenue trop complexe pour être gérée uniquement par le voisinage¹⁷.

La seconde ordonnance date de 1453. Elle concerne la division de Bruxelles en vingt-et-un quartiers, placés sous la tutelle de deux maîtres de quartiers épaulés par deux surveillants. Ces derniers avaient spécialement en charge la prévention des incendies tandis que les maîtres se chargeaient d'avertir les autorités en cas de trouble de « l'ordre public » et de garantir l'entretien des « points d'eau communs »¹⁸. La nomination de ces personnages prolonge un processus entamé au début du 15^e siècle. En effet, dans la première moitié de ce siècle, Bruxelles subissait les effets d'une crise économique qui s'était déclarée à la fin du 14^e siècle. Cette crise s'était accompagnée de tensions sociales extrêmes, de révoltes, qui avaient mené à une modification importante de la composition du gouvernement de la cité. En 1421, à l'issue d'épisodes violents, les représentants des métiers avaient été admis à assumer certaines charges politiques et les centenniers ou « chefs de quartier » avaient fait leur apparition¹⁹. L'ordonnance de 1453 vient donc confirmer l'immixtion des autorités communales, où siègent désormais les représentants des métiers, dans la gestion des quartiers. En mettant les points d'eau autrefois familiaux sous la tutelle d'hommes du quartier nommés par l'échevinage, la Ville parvenait à mettre la main sur l'ensemble des ressources en eau.

En matière de gestion de l'eau, le processus de transformation de « l'espace des voisins » à « l'espace public » s'est donc opéré de manière très lente sur plus d'un siècle et demi de

¹⁷ de Waha M., « L'ordonnance de 1451 et le paysage urbain bruxellois. Première esquisse », , *Bulletin de la Commission Royale pour la Publication des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, 41, Statut des emborneurs de la ville de Bruxelles, 2001, p. 61. Pour l'édition de cet acte, cf. Mosselmans J. et Godding P., « L'ordonnance du Magistrat de Bruxelles du 2 décembre 1451 en matière de bornage et de rapports de voisinage », *idem*, p. 6-57. Voir également de Waha M., « *Als men die erven met gheen en meerstenen en vindt gescheyden*. Réflexions sur la composition de l'ordonnance de 1451 et l'utilisation régressive des plans et documents cadastraux pour l'histoire de Bruxelles », *Des agrimensores romains aux arpenteurs du 16^e siècle*, Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Union des Géomètres-experts immobiliers de Bruxelles, Bruxelles, p. 103-125.

¹⁸ Laurent R. , « L'acte de 1453 concernant les limites des quartiers à Bruxelles », *Hommage au Professeur Paul Bonenfant*, 1965, p. 467-478.

¹⁹ Des Marez G., « Les luttes sociales à Bruxelles au Moyen Age », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 11, 1905-1906, p. 287-323 ; *Idem*, « Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles du 12^e siècle jusqu'en 1477 », *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, 38, 1934, p. 61-68 ; Favresse F., *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Age, 1306-1423*, Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, Mémoires in 8^o, 2e série, 30, Bruxelles, 1932.

temps. L'élargissement de la sphère sociale du recrutement politique en a été un des principaux ressorts.

... et un modèle

L'œuvre bruxelloise est donc avant tout l'expression de l'ambition du magistrat urbain voulait hisser leur cité au plus haut rang. C'est d'ailleurs bien ainsi qu'elle a été comprise à l'extérieur, dans les villes voisines. Le modèle bruxellois servira explicitement aux échevins de la petite ville de Mons, située dans le comté de Hainaut à une soixantaine de kilomètres au sud de Bruxelles, lorsqu'ils décident en 1386 d'édifier la grande fontaine devant la Boucherie. A leur demande, une taxe est levée à cette fin en 1394. La technique utilisée ressemble fort à celle utilisée à Bruxelles, sauf qu'il a fallu aller chercher l'eau en dehors de l'enceinte urbaine : des conduites rassemblent les eaux de sources dans deux réservoirs de tête, à proximité de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, située à plus de 7 kilomètres, puis les mènent jusque sous la Grand-Place de la ville. L'accomplissement de l'œuvre prit plus d'une vingtaine d'années ce qui montre bien l'importance du sacrifice consenti par une petite ville pour tenter de se hisser, par la copie, au rang d'une grande ville accomplie²⁰.

Le cas de la plus petite ville de Nivelles, située à quelques 30km au sud de Bruxelles, est encore plus frappant. En 1525, les autorités de la ville décidèrent d'élever une fontaine monumentale sur le marché principal, tout en améliorant celles qui existaient déjà dans la ville. A cette fin, toutes les maisons de la ville sont taxées en fonction de la fortune de leurs habitants mais aussi de leur proximité avec la nouvelle fontaine. Si la forme en pilier assez peu originale de la fontaine ne permet pas de retrouver le modèle bruxellois, celui-ci apparaît néanmoins à travers l'appel de spécialistes venus de la capitale brabançonne. Plus encore c'est dans l'objectif recherché que les travaux nivellois ressemblent à ceux de Bruxelles. En effet, tout indique que, sous des dehors très fonctionnels, l'œuvre était avant tout démonstrative. En effet, il n'y avait pas de nécessité criante à l'établissement de cette fontaine : Nivelles était à cette époque extrêmement bien fournie en eau (grâce, notamment à une fontaine plus ancienne qui se trouvait à moins de 200m de la nouvelle). Par ailleurs, les fonds mis en œuvre pour les travaux sont très importants. Plus éclatant encore, la nouvelle fontaine prend la place du « perron », c'est-à-dire de l'ancienne croix de pierre, symbolisant les libertés

²⁰ Piérard C., op. cit. Certes, fontaine de Bruxelles mais mélange de l'auteur entre la fontaine de la Grand-Place proprement dite, qui était un triple bassin, et la fontaine du Marché aux-Herbes et qui elle était bien un bassin octogonale surmonté d'une flèche de pierre comme on le voit sur un tableau de D. van Asloot représentant l'Ommegang).

communales²¹ ! L'objectif est donc bien clair : il s'agit avant tout pour les autorités de la ville de se parer des atours qui doivent caractériser toute ville qui se respecte et pour cela, Bruxelles, fait figure de modèle.

Conclusion

Cette contribution, loin d'avoir fait le tour de la question, constitue néanmoins une première incursion dans l'histoire spécifique de l'édification des fontaines dans les anciens Pays-Bas. Cette histoire retrouve bien entendu des accents déjà mis en évidence dans d'autres tours d'horizons urbains, italiens ou français, mais montre de manière plus spécifique qu'il existe certainement une codification originale du langage de l'urbanité dans ces régions, dont Bruxelles est très certainement l'un des modèles. Aussi, il n'est pas étonnant que les voyageurs des 16^e et 17^e siècles, retrouvent dans les fontaines des villes qu'ils traversent des similitudes d'autant plus frappantes que c'est dans c'est précisément dans l'optique de capter le regard du visiteur, qu'elles avaient été construites.

²¹ Le même phénomène se retrouve à Liège où fontaine et perron sont réunis au 14^e siècle (Kupper J.-L., *Histoire de Liège*, chapitre 4 (portrait d'une cité), p. 92).